

## "La défense européenne" dans Le Monde (19 mars 1949)

**Légende:** Le 19 mars 1949, faisant écho au Traité de Washington instituant l'OTAN, le quotidien français Le Monde s'interroge sur le rôle des Européens dans le pacte de défense de l'Atlantique Nord.

**Source:** Le Monde. dir. de publ. Beuve-Méry, Hubert. 19.03.1949, n° 1 289. Paris: Le Monde. "La défense européenne", p. 1.

**Copyright:** (c) Le Monde

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"la\\_defense\\_europeenne"\\_dans\\_le\\_monde\\_19\\_mars\\_1949-fr-53209dc2-a4dd-40c4-9402-3c8032d8b0fe.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## La défense européenne

Le texte du pacte atlantique, qui sera publié dans l'après-midi, n'apportera aucune surprise. Les grandes lignes en sont déjà connues : conformité au pacte des Nations unies, délimitation géographique, pas de contradiction avec tout autre engagement international. L'article 5, le plus discuté, engage tous les signataires à se porter assistance en cas d'agression contre l'un d'entre eux, en recourant à telle action qu'ils jugeront nécessaire, y compris l'emploi de la force armée. Si ce dernier recours n'est pas rendu formellement obligatoire, on sait que c'est là une concession aux prérogatives du Sénat américain, qui veut se réserver le droit de déclarer la guerre.

Les controverses qui ont porté sur ce point ont la plupart du temps manqué leur but. Ce qui est incertain et le demeurerait quelle que fût la forme du traité, ce n'est pas de savoir si les Etats-Unis entreraient en guerre dans tous les cas (il n'y a aucune raison de croire qu'ils se comporteraient autrement que les autres alliés), c'est la forme de leur intervention militaire. Un traité ne peut préciser si elle se ferait exclusivement ou principalement par l'aviation, quelle importance et sur quels points se déploierait cette action aérienne, si elle serait complétée par l'envoi de divisions en Europe, quels effectifs pourraient être envoyés, où et à quel moment.

Ce sont ces détails qui intéressent par-dessus tout les peuples exposés au premier choc et qui craignent de ne pouvoir l'affronter seul. Ces détails relèvent de la préparation militaire et de la stratégie, non de la diplomatie. C'est dire que l'efficacité du pacte atlantique dépendra de la façon dont il sera mis en oeuvre, plus encore que de sa signature.

Celle-ci n'a pour signification que d'affirmer la solidarité des Etats-Unis et de l'Europe occidentale : solidarité évidente depuis la guerre, le prêt-bail, le plan Marshall et l'accord de ces puissances dans leur politique en Allemagne, en Autriche et aux Nations unies. En somme le pacte atlantique n'est que la confirmation d'un état de fait ; on ne comprendrait pas l'opposition violente qu'il a suscitée si l'U.R.S.S. et les communistes de tous pays n'avaient conservé l'espoir de briser cette solidarité, de la voir s'atténuer et non pas se fortifier.

Aussi conscients que qui que ce soit d'une division du monde qu'ils ont en grande partie provoquée, mieux organisés que l'adversaire, sous l'hégémonie d'une volonté unique, ils auraient voulu conserver cette supériorité. Il leur déplait que les autres s'organisent comme eux, qu'ils groupent et déploient leurs forces, dans l'ordre politique et militaire aussi bien que sur le terrain économique, et qu'ils montrent à leur tour une supériorité incontestable. D'ailleurs ceux qui ne figureront pas parmi les premiers signataires du pacte et même ceux qui n'ont pas l'intention d'y adhérer se considèrent comme des membres implicites de l'Union occidentale. La Suède tient à sa neutralité, nul ne songe à l'en détourner : cependant son commandant en chef, envisageant l'éventualité d'un conflit, n'assigne pas d'autre rôle à son armée que de livrer une bataille à retardement jusqu'à l'arrivée des forces de l'Ouest.

Les réactions provoquées dans tous les pays par l'annonce du pacte rappellent – ce que nul n'ignorait – qu'il y a partout une cinquième colonne prête à se joindre à l'adversaire. Ce fait donnerait au conflit qu'on veut prévenir un caractère particulier, qui imposerait des précautions spéciales. Au surplus, dans la mesure où ceux qui protestent sont seulement des partisans de la paix égarés par la propagande de Moscou, ils ne tarderont pas à comprendre, s'ils sont de bonne foi, que le pacte atlantique est purement défensif, qu'aucun de ses signataires n'a d'intentions agressives. Fondièrement pacifique, sans alliances et sans armée, le peuple américain a été entraîné dans deux grandes guerres. C'est pour éviter une troisième aventure qu'il prend aujourd'hui des dispositions. Quant aux Européens de l'Ouest ils ne peuvent être soupçonnés – leurs dirigeants pas plus que les masses – de vouloir renouveler des luttes dont ils ont si cruellement souffert.

Les signataires du pacte s'abstiendront certainement de tout geste provocant qui pourrait déformer leurs intentions. Ceux qui se sentent visés par lui voudront-ils troubler l'atmosphère par des répliques qu'ils jugeraient nécessaires à leur prestige ?